

Intitulé de l'UE	Droit social 1
Section(s)	- (4 ECTS) Bachelier: assistant social DC

Responsable(s)	Heures	Période
Kelly DE DECKER	50	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Introduction au droit de la sécurité sociale	25h	Kelly DE DECKER
Introduction au droit du travail	25h	Kelly DE DECKER

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Introduction au droit de la sécurité sociale : 25h de théorie
Introduction au droit du travail : 25h de théorie

Langue d'enseignement
Introduction au droit de la sécurité sociale : Français
Introduction au droit du travail : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services ◦ Adopter le langage professionnel du secteur • Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies • Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable <ul style="list-style-type: none"> ◦ Construire son identité professionnelle ◦ Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement ◦ Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables ◦ Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel. • Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux

- Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- Construire un regard critique
- Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation
 - Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Objectifs de développement durable



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.



Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
- 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en oeuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les



niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de :

- Repérer et décrire les notions juridiques des relations individuelles du travail et mesurer leurs implications dans la vie socioprofessionnelle ;
- Appliquer les notions de base dans le cadre d'exercices pratiques ;
- Situer le droit de la sécurité sociale au sein de la discipline du droit social;
- Respecter et appliquer les principes fondamentaux de la sécurité sociale des travailleurs salariés

Contenu de l'AA Introduction au droit de la sécurité sociale

I. Introduction

II. Le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés

1. La notion d'assujettissement

2. Le financement de la sécurité sociale

III. L'organisation administrative du système

IV. La charte de l'assuré social

V. Le contentieux en matière de sécurité sociale

Contenu de l'AA Introduction au droit du travail

I. Introduction

II. Le contrat de travail : définition et éléments constitutifs

III. La durée du contrat de travail

IV. L'exécution du contrat de travail

V. La cessation du contrat de travail

Méthodes d'enseignement

Introduction au droit de la sécurité sociale : cours magistral, approche par situation problème, utilisation de logiciels

Introduction au droit du travail : cours magistral, approche par situation problème, utilisation de logiciels

Supports

Introduction au droit de la sécurité sociale : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

Introduction au droit du travail : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Introduction au droit de la sécurité sociale

1. Législation

Arrêté- loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs,
Loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs, M.B., 30 avril 1965.
Loi du 11 avril 1995 visant à instituer "la charte" de l'assuré social, M.B., 6 septembre 1995.

2. Doctrine

Clesse, C.-É., Sécurité sociale - Dispositions générales, 1e édition, Bruxelles, Bruylant, 2016,
Funk, J.-F., Droit de la sécurité sociale, 2e édition, Bruxelles, Larcier, 2014,
Genicot, J.-M., La rémunération en droit de la sécurité sociale, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2020,
Simon, M., Chômage, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2021,
Vrielinck, M.-H., La sécurité sociale des travailleurs salariés, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2010,
Verwilghen, M. et Wantiez, C., « Introduction » in Initiation au droit social, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2015.

Ressources bibliographiques de l'AA Introduction au droit du travail

1. Législation

Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, M.B., 22 août 1978.
Loi du 26 décembre 2013 concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence ainsi que de mesures d'accompagnement, M.B., 31 décembre 2013.

2. Doctrine

Clesse, J. et Kéfer, F., Manuel de droit du travail, 2e édition, Bruxelles, Larcier, 2018,
Clesse, J., Le droit de la rupture du contrat de travail, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2018,
Feyereisen, M., Guide pratique du droit du travail, 3e édition, Windhof, Larcier Luxembourg, 2016,
Vannes, V., Le contrat de travail : aspects théoriques et pratiques, 4e édition, Bruxelles, Bruylant, 2013,
Verwilghen, M. et Wantiez, C., Initiation au droit social, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2015.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Introduction au droit de la sécurité sociale : 50% Introduction au droit du travail : 50%
Langue(s) d'évaluation	Introduction au droit de la sécurité sociale : Français Introduction au droit du travail : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Introduction au droit de la sécurité sociale :

Première et seconde session : évaluation certificative intégrée au moyen d'un examen écrit (questions ouvertes).

Evaluation individuelle des AA :

L'unité d'enseignement « droit social 1 » est composée de deux activités d'apprentissage à savoir : introduction au droit du travail et introduction au droit de la sécurité sociale. Comme le nom de ces activités d'apprentissage l'indique, il s'agit d'une introduction au droit, les étudiants en début de cycle sont, pour la première fois de leur cursus, confrontés à la théorie relative au droit social. Il est indispensable de fixer des bases théoriques solides en droit du travail et en droit de la sécurité sociale. C'est pour cette raison que ces activités sont évaluées indépendamment l'une de l'autre par le biais d'une évaluation pondérée.

Méthode d'évaluation de l'AA Introduction au droit du travail :

Première et seconde session : évaluation certificative intégrée au moyen d'un examen écrit (questions ouvertes).

Evaluation individuelle des AA :

L'unité d'enseignement « droit social 1 » est composée de deux activités d'apprentissage à savoir : introduction au droit du travail et introduction au droit de la sécurité sociale. Comme le nom de ces activités d'apprentissage l'indique, il s'agit d'une introduction

au droit, les étudiants en début de cycle sont, pour la première fois de leur cursus, confrontés à la théorie relative au droit social. Il est indispensable de fixer des bases théoriques solides en droit du travail et en droit de la sécurité sociale. C'est pour cette raison que ces activités sont évaluées indépendamment l'une de l'autre par le biais d'une **évaluation pondérée**.

Année académique : **2023 - 2024**